

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1612

24 août 2006

SOMMAIRE

(LF)	77330	Maple, S.à r.l., Luxembourg	77349
Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Luxembourg	77359	Marita S.A., Luxembourg	77364
Agrifin S.A., Luxembourg	77362	Maxitim S.A., Luxembourg	77361
Albanel S.A., Luxembourg	77361	Medex Financial, S.à r.l., Luxembourg	77360
Alimar S.A., Luxembourg	77361	Megafood Participations, S.à r.l., Luxembourg ...	77363
Altradius S.A., Luxembourg	77358	Morgan Stanley Money Market Family	77330
Bertel Group S.A., Luxembourg	77359	Munroe K Europe, S.à r.l., Luxembourg	77338
Christal S.A., Luxembourg	77350	Naked S.A. Luxembourg, Luxembourg	77359
Citore S.A., Luxembourg	77374	Navlink S.A., Luxembourg	77374
Comgest Panda, Sicav, Luxembourg	77373	Orient Investment S.A., Luxembourg	77363
Compagnie Internationale de Financement S.A., Luxembourg	77364	Oxbridge Holding S.A., Luxembourg	77376
Compass Rose S.A., Luxembourg	77362	Parafin Holding S.A., Luxembourg	77359
CyVentures S.A., Luxembourg	77372	Parcofin S.A., Luxembourg	77370
Desfoux Investissements S.A., Luxembourg	77333	Parcofin S.A., Luxembourg	77370
Dualon International Holding S.A., Luxembourg ..	77360	Pariter Holding S.A., Luxembourg	77364
E.R.M. Consulting S.A., Luxembourg	77373	Parkridge CED II (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	77342
ESB International Luxembourg S.A., Luxembourg	77371	Pavinvest S.A., Luxembourg	77349
Euro Marina Holding S.A., Luxembourg	77363	Platy Finance S.A., Luxembourg	77364
Fedro S.A., Luxembourg	77359	Popso (Suisse) Investment Fund Sicav, Luxem- bourg	77375
Finance Solutions, S.à r.l., Luxembourg-Hamm ...	77360	Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	77364
Finance Solutions, S.à r.l., Luxembourg-Hamm ...	77360	S.R. C. Capital Holding S.A., Luxembourg	77358
Fuchs Invest, Sicav, Luxembourg	77373	Seizinvest S.A., Luxembourg	77362
HBI Waldpark, S.à r.l., Luxembourg	77351	Setas International S.A.H., Luxembourg	77361
Horizont Immobilien S.A., Luxembourg	77363	Sfay Group S.A., Luxembourg	77351
Ivory Corporation S.A., Luxembourg	77341	Sirius Fund, Sicav, Luxembourg	77374
Jandia Westerland S.A., Luxembourg	77375	Storebrand Luxembourg S.A., Senningerberg ...	77350
Juanmax (Luxembourg) S.A., Luxembourg	77367	Tai Finance Company S.A., Luxembourg	77371
Kador S.A., Luxembourg	77351	Teti International Asset Management S.A., Lu- xembourg	77330
Kalkalit-Lux 5, S.à r.l., Luxembourg	77369	Trustaudit S.A., Luxembourg	77362
Kecha S.A., Luxembourg	77364	U.P.I., Union de Participations et d'Investisse- ments S.A., Luxembourg	77371
Lireto Invest S.A., Luxembourg	77350	Ulrika S.A., Luxembourg	77376
Locatem S.A., Strassen	77372	United Industrial Associates Holding S.A., Luxem- bourg	77372
Longleat S.A., Luxembourg	77365	Vansbeek International S.A., Luxembourg	77363
Lunard Participations S.A., Luxembourg	77358	Watercreek Investments S.A., Luxembourg	77375
MAG Industrial Intermediate International Hol- dings, S.à r.l., Luxembourg	77332	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	77350
Mag Holding S.A., Luxembourg	77372		
Magenta S.A., Luxembourg	77361		

MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY, Fonds Commun de Placement.

La modification et le règlement de gestion coordonné au 16 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 août 2006, enregistrés à Luxembourg sous le numéro LSO-BT05376.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(087967.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

(LF), Fonds Commun de Placement.

Société de gestion: Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A. - R. C. B 115.125.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} mai 2006, enregistré le 22 août 2006, réf. LSO-BT06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(089313.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.346.

In the year two thousand and six, on the twenty eighth of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 30th March 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 335 on May 8th 2001, last modified by a deed received by notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on October 19th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 53 on January 9th 2006.

The meeting is called to order at 3.00 p.m. by Mrs Antoinette Farese, private employee, residing professionally in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Christelle Vaudémont, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Julie Dedrich, private employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the last paragraph of the article three of the articles of incorporation of the Management Company as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter 13 of the Luxembourg law of 20th December 2002 on collective investment undertakings.»;

2. Modification of article twelve by the insertion of a sixth paragraph as follows:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting».

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list;

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to modify the last paragraph of the article three of the articles of incorporation of the Management Company, which now reads as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter 13 of the Luxembourg law of 20th December 2002 on collective investment undertakings.»

Second resolution

The general meeting resolves to modify article twelve by the insertion of a sixth paragraph, which now reads as follows:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting».

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 3.20 pm.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, une société anonyme avec siège social au L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 8 mai 2001 et modifiée une dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 9 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Julie Dedrich, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du dernier paragraphe de l'article trois des statuts de la société comme suit:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

2.- Modification de l'article douze des statuts en insérant un sixième paragraphe comme suit:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

77332

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article trois des statuts de la société, dont la teneur suit:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article douze des statuts en y insérant un sixième paragraphe, dont la teneur suit:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, C. Vaudémont, J. Dedrich, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2006.

P. Decker.

(084492.2/206/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**MAG INDUSTRIAL INTERMEDIATE INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 115.779.

It was resolved at the extraordinary general meeting of shareholders held on 6 June 2006 to replace Mr Michael McKee and Mr Greg Vereschagin as managers of the Company by Mr Frederick H. Fogel and Mr James Karp for an unlimited duration.

As of then the board of managers is composed as follows:

- Mr Frederick H. Fogel, manager, with professional address at 2, Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830-6353, United States of America,

- Mr James Karp, manager, with professional address at Silver Point Europe LLP, 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1 ES, England.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 6 juin 2006 de remplacer M. Michael McKee et M. Greg Vereschagin en tant que gérants de la société par M. Frederick H. Fogel et M. James Karp pour une durée indéterminée.

Depuis lors le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Frederick H. Fogel, gérant, avec adresse professionnelle au 2, Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830-6353, Etats-Unis;

- M. James Karp, gérant, avec adresse professionnelle à Silver Point Europe LLP, 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1 ES, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG INDUSTRIAL INTERMEDIATE INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061212.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DESFOUX INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Grégory Roger Michel Desfoux, pastry-cook, born on December 6, 1976 in Saint-Lô (50) France, residing at 112, rue de Belleville, 75020 Paris (20) France,

here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 10, 2006.

2 Mr Guy Ludovissy, attorney at law, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 6, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company under the name of DESFOUX INVESTISSEMENTS.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the Company.

In particular, the company may render the following services: central organization, secretary's services, centralisation of the accountings and of the financial administration, data dealing, internal control functions, consolidation of accounts as well as any other services directly or indirectly linked to the above mentioned activities.

The Company's object is also, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-), divided into three thousand and five hundred (3,500) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares are and shall be all registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday in the month of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

2) The first annual general meeting shall take place in 2007.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Grégory Roger Michel Desfoux, prenamed, three thousand four hundred and ninety-nine shares . . .	3,499
2) Mr Guy Ludovissy, prenamed, one share	1
Total: three thousand and five hundred shares	3,500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand and three hundred Euro (EUR 2,300.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Guy Ludovissy, attorney at law, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Miss Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) Mr Grégory Roger Michel Desfoux, pastry-cook, born on December 6, 1976 in Saint-Lô (50) France, residing in 112, rue de Belleville, 75020 Paris (20) France.
- 3) The following has been appointed Auditor:
UNITED CAPITAL CONTROLLERS, R.C. Luxembourg B 116.052, with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 6) In conformity with Article 6 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s), who each individually, may validly bind the Company by his (their) sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Grégory Roger Michel Desfoux, pâtissier, né le 6 décembre 1976 à Saint-Lô (50) France, demeurant à 112, rue de Belleville, 75020 Paris (20) France,
ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2006.
- 2) Monsieur Guy Ludovissy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DESFOUX INVESTISSEMENTS.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie, respectivement en relation avec le groupe auquel la Société appartient.

La Société pourra notamment fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité et de l'administration financière, traitement de données, fonction de contrôle interne, consolidation des comptes ainsi que tous autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-dessus.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont et resteront toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Grégory Roger Michel Desfoux, préqualifié, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.499
2) Monsieur Guy Ludovissy, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cinq cents actions.	3.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Guy Ludovissy, avocat à la Cour, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) Monsieur Grégory Roger Michel Desfoux, pâtissier, né le 6 décembre 1976 à Saint-Lô (50) France, demeurant au 112, rue de Belleville, 75020 Paris (20) France.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS, R.C. Luxembourg B 116.052, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués qui, chacun individuellement, auront tous pouvoirs pour engager la Société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(063606.3/230/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MUNROE K EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 117.323.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth of June.

Before us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MUNROE B LLP., with registered office at 81 Aldwych, London WC2B 4RP,

duly represented by Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated May 23, 2006

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is MUNROE K EUROPE, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale and management, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company by their sole signature. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three-quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, MUNROE B LLP., with registered office in 81 Aldwych, London WC2B 4RP.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies - have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,700.- Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr Guy Hornick, «maître sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MUNROE B LLP, ayant son siège social au 81 Aldwych, Londres WC2B 4RP, ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 mai 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de MUNROE K EUROPE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des soixante-quinze pour cent des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par leur signature individuelle. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, MUNROE B LLP, ayant son siège social au 81 Aldwych, Londres WC2B 4RP.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.700,- euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur Guy Hornick, maître sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 88, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(063092.3/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.656.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVORY CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061246.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARKRIDGE CED II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.369.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of June.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company PARKRIDGE CED II FUND PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales under the number LP 11366, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD, acting through its general partner PARKRIDGE CED II (GP) LIMITED, registered in England and Wales under the number 5823049, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by M^e Catherine Delsemme, avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in England, on June 14, 2006;

2) The company PARKRIDGE CED II (NOMINEE) LIMITED, a company registered in England and Wales under the number 5822993, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by M^e Catherine Delsemme, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given in England, on June 14, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporators and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PARKRIDGE CED II (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed Corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed Corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the one hundred and twenty-five (125) corporate units have been subscribed as follows:

- 1) The Company PARKRIDGE CED II FUND PARTNERSHIP, acting through its general partner PARKRIDGE CED II (GP) LIMITED, prenamed, subscribed for one hundred and twenty-four (124) corporate units;
- 2) The Company PARKRIDGE CED II (NOMINEE) LIMITED, prenamed, subscribed for one (1) corporate unit.

All the one hundred and twenty-five (125) corporate units have been fully paid in by the subscribers prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting of the members

Immediately after the incorporation of the Corporation, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have taken by unanimous vote the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr Michael Green, surveyor, born on November 13, 1976 in Lytham St Annes, Lancashire, United Kingdom, residing in 1 Poultry, London, EC2R 8EJ United Kingdom;
 - Mr Jonathan Charles Read, accountant, born on November 18, 1966 in Birmingham, England, residing at 6 Prospect Lane, Solihull, West Midlands, B91 1HJ United Kingdom;
 - Ms Samia Rabia, lawyer, born on February 10, 1974 in Longwy, France, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - Mr Georges Muller, accountant, born on April 27, 1965 in Metz (France), residing at 2, impasse des Essarts, F-57100 Beuvange Sous Saint-Michel, France;
 - Mr Olivier Ferrer, accountant, born on March 5, 1969, in Orange, France, residing at 18, Place Notre Dame, F-57100 Thionville, France.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société PARKRIDGE CED II FUND PARTNERSHIP, un «limited partnership» enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro LP 11366, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD, agissant par son «general partner» PARKRIDGE CED II (GP) LIMITED, enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5823049, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD, dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Angleterre, le 14 juin 2006;
- 2) La société PARKRIDGE CED II (NOMINEE) LIMITED, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5822993, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD, dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Angleterre, le 14 juin 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les fondateurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PARKRIDGE CED II (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) La société PARKRIDGE CED II FUND PARTNERSHIP, prénommée, agissant par son «general partner» PARKRIDGE CED II (GP) LIMITED, a souscrit à cent vingt-quatre (124) parts sociales;
- 2) La société PARKRIDGE CED II (NOMINEE) LIMITED, prénommée, a souscrit à une part (1) part sociale.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prénommés de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre minimum de gérants est fixé à cinq (5).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée illimitée:
 - Monsieur Michael Green, géomètre, né le 13 novembre 1976 à Lytham St Annes, Lancashire, Royaume-Uni, demeurant au 1 Poultry, London, EC2R 8EJ Royaume-Uni;

- Monsieur Jonathan Charles Read, comptable, né le 18 novembre 1966 à Birmingham, Angleterre, demeurant au 6 Prospect Lane, Solihull, West Midlands, B91 1HJ (Royaume-Uni);
- Maître Samia Rabia, avocat à la cour, née le 10 février 1974 à Longwy, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges Muller, comptable, né le 27 avril 1965 à Metz (France), demeurant au 2, impasse des Essarts, F-57100 Beuvange Sous Saint-Michel, France;
- Monsieur Olivier Ferrer, comptable, né le 5 mars 1969, à Orange, France, demeurant au 18, place Notre Dame, F-57100 Thionville, France.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite en langue en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Delsemme, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 83, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2006.

T. Metzler.

(064609.3/222/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.367.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 janvier 2006 que VESTAR AIV HOLDINGS A LP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, a transféré les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à VESTAR NYBRON LLP, un limited liability partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 25, Old Broad Street, Londres EC2N 1 HQ, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro OC316671.

Depuis cette date, toutes les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de la Société sont toutes détenues par VESTAR NYBRON LLP, associé unique.

Total: mille deux cent quarante (1.240) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

MAPLE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061202.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PAVINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.017.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061277.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.439.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 5 avril 2006

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur M. Robert J. Wood, de Monsieur Hans Aasnæs et de Monsieur Trond Grande en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an dont l'échéance sera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2007.

Auditeurs:

La nomination de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises. Le mandat commence le 1^{er} janvier 2006 et arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Marangelli

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061207.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YPOQU HOLDING S.A.

EFFIGI, S.à r.l. / FIDIS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(061245.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CHRISTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 105.408.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHRISTAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061248.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LIRETO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIRETO INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061250.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77351

KADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 103.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KADOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061252.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SFAY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006, code donneur d'ordre 1022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SFAY GROUP S.A.

Signature

(061253.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

HBI WALDPARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.324.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 16th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name HBI WALDPARK, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or

indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3. If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5. If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l.	250 Shares
-------------------------------	------------

Total: two hundred and fifty Shares.	250 Shares
--	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI WALDPARK, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts**Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de Gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7. Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 89, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(063107.3/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUNARD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 90.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNARD PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061254.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ALTRADIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

(061256.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

S.R. C. CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 90.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 mai 2006 au siège social

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061547.3/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

NAKED S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.293.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAKED S.A. LUXEMBOURG

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061258.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FEDRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.683.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FEDRO S.A.

Signature

(061259.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AEFFE PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEFFE PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061261.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BERTEL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.451.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BERTEL GROUP S.A.

Signature

(061263.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARAFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061264.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77360

FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 101.199.

—
EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale des actionnaires de FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l. en date du 2 juin 2006, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur John R. Dacey, Monsieur Paul Norton et Monsieur Christen Schnor pour une durée indéterminée et de réélire KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061260.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 101.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la société

Signature

(061265.3/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061266.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MEDEX FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.775,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 95.024.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juin 2006 qu'ont été nommés à compter du 25 avril 2006 pour une durée indéterminée:

- M. Alvaro Garcia Alcazar, résidant au 21, rue de Walram, L-2715 Luxembourg, en tant que gérant A;

- M. Aloysius Petrus Maria Brans, résidant au Stadionweg 156-2, 1077 TA, Amsterdam, The Netherlands, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061489.3/6312/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SETAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETAS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061267.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAGENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.803.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

(061268.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ALIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.022.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALIMAR S.A.

Signature

(061269.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAXITIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.677.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MAXITIM S.A.

Signature

(061272.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ALBANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.230.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Signature

(061274.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SEIZINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.688.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061278.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AGRIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.460.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AGRIFIN S.A.

Signature

(061279.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TRUSTAUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

(061283.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

COMPASS ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.925.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20 juin 2006 que:

- la cooptation décidée par le conseil d'administration le 12 janvier 2005 de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Philippe Morales, administrateur démissionnaire, a été ratifiée;

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, et Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à expiration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061262.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.243.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ORIENT INVESTMENT S.A.

Signature

(061286.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EURO MARINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.977.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061287.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

VANSBEEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.907.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.

Signature

(061288.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

HORIZONT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061289.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MEGAFOOD PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.637.

Extrait de décisions des associés du 6 avril 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour MEGAFOOD PARTICIPATIONS
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061320.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77364

KECHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.309.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061294.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MARITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.427.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061295.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PLATY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.315.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-BR07407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061296.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.914.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061298.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARITER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.951.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061299.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.129.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061300.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LONGLEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.315.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Franco Albesano, dirigeant industriel, demeurant à I-14054 Castagnole delle Lanze, Via Sarasino, 26, ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 17 mai 2006.

2) WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 17 mai 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LONGLEAT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Franco Albesano, prénommé, quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.499
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, prédésignée, une action	1
Total: quatre mille cinq cents actions	4.500

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»

a. Monsieur Fabrizio Pessina, notaire, demeurant à CH-Chiasso, Via degli Albrici 4.

Catégorie «B»

b. Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c. Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 45-47 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Sixième résolution

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010 Monsieur Fabrizio Pessina, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué conformément aux dispositions de la loi et de l'article 5 des statuts.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juin 2006, vol. 437, fol. 9, case 5. – Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062805.3/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.704.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the third day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary-public residing in Niederanven.

There appeared:

ESPEVE S.A., with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B number 79.546, hereby represented by its managing director MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself hereby represented by two of its A proxholders Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, and Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the corporation JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Gérard Lecuit, a notary then residing in Hesperange, on December 12th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 170 of 18th day of February 2003 (the «Company»);
- the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000 EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10 EUR) each;
- ESPEVE S.A. prenamed, is the owner of all the shares of JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., prenamed of which the activities have ceased, and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates itself as liquidator of the corporation;
- ESPEVE S.A., prenamed, states to fix at once the second and the third assembly in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;
- in its capacity as liquidator of the Company, ESPEVE S.A., prenamed, states to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company; the remaining net assets have been paid to the sole shareholder ESPEVE S.A., prenamed;
- the report of the liquidator after having been signed ne varietur by the proxyholders of the managing director of ESPEVE S.A. acting in their hereabove mentioned capacities and the recording notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;
- ESPEVE S.A. designates as commissary auditor of the liquidation EURAUDIT, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 16, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg B number 42.889 and the mission entrusts to it with a report on management;
- after having taken knowledge of the report dated 3rd April 2006, ESPEVE S.A., prenamed, accepts the conclusions of the commissary auditor's report, approves the settlement accounts and gives full and whole discharge, without re-

serve nor fore for-mentioned restriction to EURAUDIT, S.à r.l., prenamed, for its work of checking carried out this day. The report of the commissary auditor remains attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

- ESPEVE S.A., prenamed, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing;

- full and whole discharge is given to the directors, the liquidator and the auditor of the company;

- books and documents of the company shall be deposited during five years in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and that;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. B Luxembourg number 41.469, with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, is hereby authorised to file tax declaration(s) and any other documents necessary and useful with respect to the liquidation.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of ESPEVE S.A., prenamed, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the english and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ESPEVE S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 79.546, ici représentée par son administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par deux de ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Frank Verdier, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 170 du 18 février 2003 (la «Société»);

- le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;

- ESPEVE S.A., précitée, étant la seule propriétaire des actions de JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., précitée, dont les activités ont cessé, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société;

- ESPEVE S.A., précitée déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- en sa qualité de liquidateur de la Société, ESPEVE S.A., précitée, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société; l'actif net restant a été payé à l'actionnaire unique ESPEVE S.A., précitée;

- le rapport sur la liquidation, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de l'administrateur-délégué de ESPEVE S.A., précitée, ès qualités qu'ils agissent et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré;

- ESPEVE S.A., précitée, nomme en qualité de commissaire à la liquidation EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, R.C.S. Luxemburg B numéro 42.889 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion;

- après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 3 avril 2006, ESPEVE S.A., précitée, en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à EURAUDIT, S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui;

- ESPEVE S.A., précitée, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société;

- les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et que;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy est autorisé à accomplir les formalités relatives aux déclarations fiscales et autres documents nécessaires et utiles à la liquidation.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison du présent acte est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Denzen, F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062871.3/202/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006 .

**KALKALIT-LUX 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. POLAR WINDS SECURITIES, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.863.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

KALKALIT EUROPE B.V., with registered office at 125 Stadhouderskade-Huis 1074 AV Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam in the Netherlands under number 3413277,

here represented by Mr Cédric Raths, private employe, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 5, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company POLAR WINDS SECURITIES, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.863, incorporated by deed of the undersigned notary on the 11th day of November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 16th day of February 2006 number 349.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into KALKALIT-LUX 5, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 4 of the Articles of Association of the Company which shall read as follows:

Art. 4. The Company is incorporated under the name of KALKALIT-LUX 5, S.à r.l.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

KALKALIT EUROPE B.V., ayant son siège social à 125 Stadhouderskade-Huis 1074 AV Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 3413277,

ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société POLAR WINDS SECURITIES, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 111.863, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 16 février 2006 numéro 349.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en KALKALIT-LUX 5, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

Art. 4. La société prend la dénomination de KALKALIT-LUX 5, S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Raths, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062920.3/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006 .

PARCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 98.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2006

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, l'assemblée a décidé de renouveler pour une période de six ans, prenant fin avec l'assemblée générale de 2012, le mandat des administrateurs:

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange 208, rue des Romains;
 - Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange 208, rue des Romains;
 - IMMOLYS S.A., société anonyme, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;
- et celui du commissaire aux comptes:
- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061633.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 98.291.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(061630.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77371

ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 mai 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- a. M. Patrick Fenlon, financial controller, né le 26 septembre 1968 à Wexford, Irlande, ayant son domicile en Irlande, 47, Brookvale Downs Rathfarnham, Dublin 14,
- b. M. John Redmond, company secretary, né le 24 novembre 1955 à Kilkenny City, Irlande, ayant son domicile en Irlande, Finanagh, Quinn Road, Ennis, Co. Clare,
- c. Mlle Deirdre Cowler, administrateur de sociétés, née le 20 août 1967 à Dublin, Irlande, demeurant en Irlande, Dublin 2, Pearse Street, Apartment 103 Wintergarden.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061316.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TAI FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.637.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 avril 2006, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Monique Juncker, Administrateur;

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour TAI FINANCE COMPANY S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061350.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061303.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77372

CyVentures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006, code donneur d'ordre 1022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CyVentures S.A.

Signature

(061251.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 71.472.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 septembre 2006* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03622/000/20)

Le Conseil d'Administration.

LOCATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *12 septembre 2006* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03648/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 septembre 2006* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03692/795/14)

Le Conseil d'Administration.

77373

E.R.M. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2006 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation du mandat de l'actuel Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (03663/6326/15)

Le Conseil d'Administration.

FUCHS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra sous seing privé le lundi 11 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination de Dirigeants.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (03689/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COMGEST PANDA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.116.

Notice is hereby given to the shareholders (the «Shareholders») of COMGEST PANDA (the «Company»), that, as the first extraordinary general meeting convened on April 3, 2006 at 9.30 a.m. was not able to vote the points of the hereunder agenda given that the quorum was not attained, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Meeting») of the Company will be held before notary at the registered office of the Company on September 27, 2006 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 3 to modify the purpose of the Company in accordance with the Luxembourg law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
2. Amendment of article 5 to insert a reference to the minimum capital and to the determination of the capital of the Company in Euro currency;
3. Amendment of article 8 to insert a reference to money market instruments, shares in undertakings for collective investments and financial derivative instruments;
4. Amendment of article 9 to remove a reference to deficiencies in the computer systems relating to the calculation of the net asset value;
5. Amendment of article 14 to insert a reference to the investment restrictions applicable under the Luxembourg law dated 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
6. Amendment of articles 1, 19, 20 and 26 to insert a reference to the Luxembourg law dated 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
7. Miscellaneous.

There is no quorum required for the Meeting and the decisions will be validly adopted or voted in favour by a majority of two-thirds of the shares present or represented.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- The Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy,

- Registered Shareholders have to inform the board of directors of the Company (the «Board of Directors») by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting,

- Registered Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Mrs. Cécile Bertrand, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH at 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg, to arrive no later than 5 business days prior to the date of the Meeting. Proxy forms will be sent to Shareholders with this notice and can also be obtained from the registered office of the Company,

- In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates 5 business days prior to the date of the Meeting at the registered office of the Company.

I (03688/755/40)

The Board of Directors.

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 septembre 2006 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03676/755/20)

Le Conseil d'Administration.

CITORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.534.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03677/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SIRIUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.451.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 11 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 30 avril 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Tantièmes.
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé.

5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 septembre 2006 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

I (03690/755/22)

Le Conseil d'Administration.

POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 septembre 2006 à 11.30 heures au siège social de la SICAV, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2006
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2006; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de la RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (03691/584/23)

Le Conseil d'Administration.

WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 8 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
 2. Divers
- II (03550/788/13)

Le Conseil d'Administration.

JANDIA WESTERLAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 13.367.

Die Damen und Herren Aktionäre sind gebeten an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, welche am 8. September 2006 um 10.00 im Luxemburg stattfindet, um über folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates bezüglich die Geschäftsjahre 2003 und 2004 sowie Berichte des Prüfungskommissaren
2. Vorlage der Jahresbilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnungen sowie der Anlagen per 31. Dezember 2003 und 31. Dezember 2004
3. Verwendung des Jahresresultates und Entlastung der Verwaltungsorgane
4. Beschlussfassung gemäss Artikel 100 des Gesetzes über Handelsgesellschaften
5. Entlastung der austretenden Verwaltungsräte und des austretenden Prüfungskommissaren

6. Neuwahl eines Verwaltungsrates und eines Prüfungskommissaren
7. Annahme des Rücktritts von INTERCORP S.A. als Domizilstelle
8. Ernennung einer neuen Domizilstelle
9. Verschiedenes

oder, und wahlweise für die Damen und Herren Aktionäre:

5. Entlastung der austretenden Verwaltungsräte und des austretenden Prüfungskommissaren
6. Auflösung der Gesellschaft
7. Ernennung eines oder mehrerer Abwickler
8. Bestimmung der Befugnisse des Abwicklers
9. Festsetzung der Entschädigungen des oder der Abwickler
10. Verschiedenes.

Luxemburg, den 10. August 2006.

II (03602/535/30)

Für den Verwaltungsrat.

OXBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} septembre 2006* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03604/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ULRIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *vendredi 8 septembre 2006* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03548/755/14)

Le Conseil d'Administration.